

Déclaration „RCD“

La société

KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6
79108 Freiburg i. Br., Deutschland

déclare par la présente que les onduleurs ci-dessous,

PIKO 1.5 MP, 2.0 MP, 2.5 MP, 3.0 MP, 3.6 MP, 4.2 MP

Par leur topologie, n'injectent pas de courant de défauts CC.

Selon les normes

IEC 62109-1:2010 (cl. 7.3.8)

IEC 60364-7-712:2002 (cl. 712.413.1.1.1.2)

DIN VDE 0100-712:2006 (cl. 712.413.1.1.1.2)

Il n'y a pas de nécessité d'installer un dispositif différentiel de type B en aval de l'installation, comme écrit dans la norme IEC 60755/A2

Cette déclaration est valable pour tous les exemplaires identiques de ce produit. Cette déclaration perd sa validité en cas de modification ou de raccordement non conforme de l'appareil.

KOSTAL Solar Electric GmbH – 2017-11-24



i. V. Werner Palm
(Gérant de société)



ppa. Dr. Armin von Preetzmann
(Directeur technique)

La présente déclaration atteste de la conformité aux normes susmentionnées, mais ne constitue pas une garantie des propriétés. Les consignes de sécurité indiquées dans la documentation produit fournie doivent être respectées !